

Ville de NIEDERBRONN LES BAINS

PROCES-VERBAL

des délibérations du Conseil Municipal

Séance Ordinaire du Lundi, 8 Novembre 2010

L'an Deux Mille Dix, le lundi huit novembre, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Niederbronn-les-Bains, légalement convoqués le 21 Octobre 2010, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Frédéric REISS, Député-Maire de la Ville de Niederbronn-les-Bains.

CONSEILLERS ELUS EN FONCTION	27
PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE	23

Le Député-Maire, F. REISS
Les Adjointes au Maire, Mme WEISS, M. WAECHTER, Mme WENDLING,
M. BONNEVILLE, Melle GUILLIER

Les Conseillers Municipaux :

M. AY – M. BLAISE - M. BUCHER - M. BURT – Mme FEST – Mme HAETTEL-
Mme KAISER – Mme KAISER M. KETTERING - Mme KLEIN – Mme PAWLOWSKI -
M. SCHNEIDER – M. STEINMETZ – M. UHLMANN - M. VANOVERBECKE – M.
WALD – Mme WEISBECKER

ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR	3
-------------------------------------	----------

Mme BRENDEL-KOEHLER, qui donne pouvoir à M. BURT
M. KOTLENGA, qui donne pouvoir à Mme GUILLIER
Mme JAECK, qui donne pouvoir à Mme KAISER

ABSENT EXCUSE	1
----------------------	----------

M. Bruno BOISSIER.

CALCUL DU QUORUM : $26 : 2 + (1) = 14$

(n'entre pas dans le calcul du quorum le Conseiller Municipal empêché qui a donné pouvoir à un collègue de voter en son nom).

Le quorum est atteint avec 23 présents au moment de l'ouverture de la séance. Le Conseil Municipal peut délibérer valablement.

Secrétaire de séance titulaire :

M. Victor WAECHTER, Adjoint au Maire.

Secrétaire Adjoint : Mme Aline TRES, Directrice Générale des Services.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 Septembre 2010.
2. Avis circonstancié sur les travaux des commissions et point d'information consacré aux décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal.
3. Point d'information sur les travaux de la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains.
4. Budgets Supplémentaires de l'exercice 2010.
5. Financement des programmes d'investissement 2010-2011 : recours à l'emprunt
6. Lotissement Rue de la forêt : cession de terrains à bâtir.
7. Lotissement Les Prés : clôture du budget et reversement de l'excédent
8. Lotissement Gries : Acquisitions de parcelles.
9. Lotissement Heidenkopf : cession de délaissés
10. Eau et assainissement : présentation des rapports annuels 2009 et orientations budgétaires retenues par la Commission Géographique.
11. Affaires financières et immobilières diverses :
 - 11/1 Taxe de séjour : fixation des tarifs 2011
 - 11/2 Révision des tarifs de fermages
 - 11/3 Moulin 9 – Avenant à la mission SPS
 - 11/4 Ventes de bois de qualité industrielle : fixation du prix au m³
 - 11/5 Bilan Festival Rêves de Mômes
12. Divers et communications.
13. Affaires de personnel :
 - 13/1 Recours à l'Archiviste itinérant du Centre de Gestion de la Fonction Publique – Convention de mise à disposition
 - 13/2 Création d'un poste d'Adjoint Technique 2^{ème} classe

ALLOCUTION DE M. le DEPUTE-MAIRE, Frédéric REISS

« Bienvenue pour une séance un peu particulière : c'est la première séance de Conseil Municipal pour Aline TRES, notre nouvelle Directrice Générale des Services. Arrivée le 2 Novembre dernier, elle vient de participer à la réunion préparatoire en commission ; elle est en train de faire la tournée des services pour prendre la mesure du travail à accomplir.

Depuis notre dernier conseil, quelques mots sur des manifestations qui viennent d'avoir lieu.

La cérémonie des Champions sportifs en présence d'Aurore Mongel fut un succès et une manifestation très appréciée par l'ensemble des participants.

Bien que le nombre de participants à la Montée du Wintersberg soit en baisse, cette manifestation reste un véritable succès populaire.

Le 10 Octobre dernier, nous avons inauguré les nouveaux sanitaires du chalet du Club Vosgien.

Concernant le projet du Gries, la deuxième réunion publique s'est nettement mieux passée que la première. Un certain nombre de problèmes ont été « déminés » pendant l'été mais des problèmes restent en suspens. Jusqu'à fin novembre, une exposition est visible en mairie et un registre de doléances est à la disposition du public. Actuellement, trois remarques relatives à l'accès à la Route de Jaegerthal ont été formulées. Des solutions techniques devront être imaginées sur ce point. Le comité de pilotage continue de travailler et lors du prochain Conseil Municipal, le périmètre définitif devra être adopté.

En ce qui concerne le chantier du Moulin 9, il avance, mais moins vite qu'espéré. Suite à un courrier en A/R nous avons enfin pu obtenir un planning de l'architecte prévoyant une fin des travaux pour le 18 décembre 2010. La conséquence en est l'annulation de la fête de Noël des personnes âgées pour la 2^{ème} année consécutive. Un courrier informera les personnes âgées que cette fête sera reportée sur fin janvier/début février. J'en ai informé Mme DIRAND qui en a bien pris note. Une date sera à fixer prochainement. La Fête du personnel a elle aussi dû être annulée. Elle sera remplacée par une fête d'été. »

J'insiste sur l'impératif de finir les travaux le 20 janvier 2011 car un spectacle est programmé. Subsiste le problème de la cuisine qui devra être opérationnelle pour le mois de février en prévision de la Saint-Valentin de l'USN Football le 14/2/2011.

La cérémonie des vœux prévue initialement le 7/1/2010, ne pourra avoir lieu. Surseoir ou trouver une autre formule ? Nous verrons dès la fin des travaux du Moulin 9.

J'attire votre attention sur la situation des dépenses et des recettes qui nécessite une certaine rigueur afin d'éviter un endettement trop fort de la commune. En ce sens, je compte demander à Mme TRES d'organiser une réunion du personnel pour expliquer à l'ensemble des agents la situation actuelle. A titre d'illustration, en 1995 lors de mon arrivée, la ville comptait 48 agents pour 10 Millions de Francs de recettes. En 2010, compte tenu du développement des services à la population, l'effectif du personnel est passé à 90 agents (80 ETP) pour des recettes quasi équivalentes (1,4 Millions d'Euros).

Nous passons maintenant à l'ordre du jour. »

1. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 Septembre 2010.

M. le Maire relève qu'aucune observation écrite ne lui est parvenue suite à l'envoi à chaque Conseiller Municipal du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 Septembre 2010.

Mis aux voix, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 Septembre 2010 est adopté à l'unanimité.

2. Avis circonstancié sur les travaux des commissions et point d'information consacré aux décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal.

M. le Maire expose :

Depuis la séance du Conseil Municipal du 27 septembre 2010, le compte-rendu de commission suivant a été diffusé aux membres du Conseil Municipal, à savoir :

- **Commissions Réunies du 4 Novembre 2010** dont tous les points sont à l'ordre du jour de la séance de ce soir.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Se sont également réunis depuis cette date :

- 1^{er} Octobre 2010 : Comité de Pilotage Moulin 9
- 11 Octobre 2010 : Comité de Pilotage PLU
- 13 Octobre 2010 : Réunion publique lotissement du Gries.

Monsieur BURT s'interroge sur plusieurs points :

Pour le Moulin 9, il souhaiterait un peu plus de rigueur vis-à-vis de l'Architecte et souhaite savoir s'il est possible de lui imputer des pénalités de retard. Pour la fête des personnes âgées, il souhaite plus d'imagination. Concernant la situation financière de la Ville, il partage les inquiétudes exprimées par le Maire dans son propos liminaire.

En réponse, M. le Maire indique qu'il existe très peu de moyens possibles pour contrecarrer les manques de l'architecte. Les pénalités qu'il attribue aux entreprises sont immédiatement contestées, souvent avec raison.

M. WAECHTER rappelle que ce chantier a démarré dans de mauvaises conditions essentiellement dues au manque d'implication du maître-d'oeuvre. Néanmoins, une amélioration est à noter depuis le courrier de mise au point du Maire.

Concernant la fête de Noël des personnes âgées, M. le Maire maintient sa position sur l'envoi d'un colis de Noël et d'un report de la fête des personnes âgées sur fin janvier, début février. La fête sera fixée avec l'accord du Casino.

**POINT D'INFORMATION CONCERNANT LES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS ACCORDEES
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL le 28 mars 2008 modifiée par délibération du 24 juin
2009 en matière de marchés publics.**

Période du 21 juin 2010 au 19 Juillet 2010

Décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Suite à la réforme du code des marchés publics, les procédures adaptées peuvent être passées sans aucune formalité jusqu'à 4.000 €HT ou de dépenses d'investissement particulières. Le Conseil Municipal est informé des décisions d'attribution prises par le Maire au-delà de ce seuil.

AUTORISATIONS D'URBANISME DELIVREES PAR LE MAIRE:

NATURE	OBJET	ADRESSE	DATE	TLE
DP	Création de 3 lots à bâtir	Rue Bellevue	22/06/2010	/
DP	Agrandir une maison d'habitation, ravalement des façades, poser une isolation extérieure et édifier une clôture	10, Rue des Perdreaux	22/06/2010	203 €
DP	Changement de destination, transformer partiellement une habitation en bureau	14, Route de France	05/07/2010	1011 €
PC	Edifier une maison individuelle	Rue du Faisan	05/07/2010	1075 €
DP	Poser des panneaux solaires	26, Rue du Cimetière Militaire	08/07/2010	/
DP	Poser des panneaux solaires	15, Rue du Cimetière Militaire	08/07/2010	/

**POINT D'INFORMATION CONCERNANT LES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS ACCORDEES
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL le 28 mars 2008 modifiée par délibération du 24 juin
2009 en matière de marchés publics.**

Période du 27 Septembre 2010 au 8 Novembre 2010

INTITULE MARCHE	TITULAIRE	MONTANT HT
Révision POS et transformation PLU – Marché d'étude	OTE INGENIERIE	11 425,00 €
Acquisition luminaires pour hall d'accueil et le couloir du sous sol du musée	REXEL France	4 831,93 €
Remplacement du corps de chauffe de la chaudière de l'ancien centre de secours Rue des Bergers	ETS SCHMITT	9 723,99 €
Travaux isolation thermique pour l'immeuble situé 1 Rue du Stade	RUCH PAUL	4 103,13 €
Marché 1420 – Aménagement rue de la Forêt – Lot 2 Espaces verts	FENNINGER PAYSAGE	16 169,31 €
Marché 1420 – Aménagement rue de la Forêt – Lot 1 Voirie	JEAN LEFEVRE	43 302,16 €
Location d'une nacelle pour la mise en place et l'enlèvement des illuminations de Noël	DISTEL	4 703,99 €
TOTAL H.T.		94 259,52 €

Fixation des rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

INTITULE AFFAIRE	NOTAIRE	MONTANT

Exercice, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;

TABLEAU DE SUIVI DES DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER
--

Information au Conseil Municipal conformément à la délégation de pouvoirs accordé au Maire en vertu de l'article L 2122-22, alinéa 15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date entrée DIA	Section	Parcelle(s)	Lieu-dit	Surface totale	Immeuble bâti	Décision	Date notification décision
10/09/2010	6	104/9	19, Rue des Noyers	5 ares 85	Immeuble	RENONCIATION	22/09/2010
17/09/2010	51	171	93, Rue de la Vallée	18 ares 43	Immeuble	RENONCIATION	28/09/2010
20/09/2010	50	680/73	9, Rue Suzanne De Dietrich	6 ares 61	Immeuble	RENONCIATION	28/09/2010
29/09/2010	8	225 - 132 - 133 - 134 - 254	15, Rue d'Eymoutiers	34 ares 65	Immeuble	RENONCIATION	11/10/2010
07/10/2010	30	625/90	Rue Bellevue	3 ares 75	Terrain	RENONCIATION	14/10/2010
07/10/2010	34	2 - 4	Maison Forestière du Reisberg	25 ares 66	Immeuble	RENONCIATION	19/10/2010
08/10/2010	7	145 - 185 - 183	16, Rue du Nord	11 ares 70	Immeuble	RENONCIATION	19/10/2010
25/10/2010	12	301/245 6 (2)/240	10, Route de Jaegerthal	3 ares 31	Immeuble	RENONCIATION	02/11/2010

M. BURT demande s'il n'était pas intéressant de préempter les terrains sis Rue d'Eymoutiers et Rue de la Vallée. De même, pour la Maison Forestière, il s'interroge sur l'opportunité de l'acquérir dans le cadre d'une politique sociale au niveau intercommunal.

Enfin, il demande à M. le Maire s'il n'existe pas des aides du Conseil Général pour la valorisation de ces maisons forestières.

M. le Maire répond que les terrains Rue d'Eymoutiers et Rue de la Vallée ont été examinés par M. WAECHTER et les services techniques et qu'ils ne présentent pas d'intérêt pour la ville. Quant à l'acquisition de la maison forestière, M. le Maire rappelle la nécessité de gros travaux à réaliser pour sa mise en conformité et insiste sur la priorité de réhabiliter le patrimoine immobilier déjà conséquent de la commune. De plus, Les maisons forestières ne sont plus éligibles au titre des aides du Conseil Général.

Mme WENDLING précise que la réhabilitation de l'existant est la condition sino qua non pour espérer louer dans de bonnes conditions et générer des recettes pérennes.

Nouvelle rubrique d'information à compter du 1er janvier 2009 : autorisations d'urbanisme délivrées par le Maire :

AUTORISATIONS D'URBANISME DELIVREES PAR LE MAIRE:

NATURE	OBJET	ADRESSE	DATE	TLE
DP	Poser des panneaux photovoltaïques	6, Rue Jean Gonthier d'Andernach	28/09/2010	/
PC	Construction d'une maison d'habitation	Rue de la Forêt	28/09/2010	1.470 €
PC M1	Construction d'une maison d'habitation	Rue du Nord/Rue Claude Pagnier	30/09/2010	723 €
PC	Agrandir une maison d'habitation	12, Rue d'Eymoutiers	30/09/2010	913 €
PC	Construire une maison d'habitation	Rue de la Forêt	30/09/2010	1.513 €
PC	Construction d'un bâtiment de bureau	Rue des Primevères	07/10/2010	1.306 €
DP	Poser des panneaux photovoltaïques	6, Route de France	07/10/2010	/
PC	Construction d'un hall industriel	Rue du Sandholz	11/10/2010	13.575 €
PC	Construction d'une maison d'habitation	Rue de la Forêt	12/10/2010	2.177 €
DP	Edifier un abri de jardin	1, Rue du Cimetière Militaire	14/10/2010	24 €
DP	Remplacer une fenêtre par une porte-fenêtre et édifier un escalier	21, Rue de la Vallée	14/10/2010	/
DP	Edifier un préau	12, Rue du Docteur Schweitzer	18/10/2010	/
PC	Construction d'un pavillon pour mise en valeur d'un site archéologique	Place Marchi	25/10/2010	/
DP	Poser des panneaux photovoltaïques	23, Rue de la Concorde	25/10/2010	/

PC = Permis de construire

PA = Permis d'aménager

PD = Permis de démolir

PCM : permis de construire modificatif

DP : déclaration préalable.

3. Point d'information sur les travaux de la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains.

Monsieur le Maire rappelle la politique de la chaise vide de la Ville de GUNDERSHOFFEN suite au rejet du dossier CDAC relatif au SUPER U. La situation devrait se normaliser après le 11/11/2010.

Monsieur KETTERING indique son étonnement que la CCPN a acheté pour 130.000 € de terrains à GUNDERSHOFFEN pour le développement de la zone d'activité alors que les représentants de la commune étaient absents !

Monsieur le Maire rappelle que la zone du Sandholz est quasi-complète et qu'il est nécessaire de développer une stratégie foncière pour permettre le développement économique futur de la CCPN. En ce sens, la CCPN a acheté les terrains au tarif de 200€/are à GUNDERSHOFFEN et de 250€/are à REICHSHOFFEN. La différence sera compensée par les reversements de taxe foncière à la commune de GUNDERSHOFFEN, la zone étant située sur son ban. De plus, M. le Maire rappelle que lors de la création de la zone artisanale du Sandholz, la Ville de Niederbronn-les-Bains avait mis gratuitement les terrains à disposition du Syndicat de Développement devenu entre-temps Communauté de Communes.

M. le Maire informe que la CCPN a été citée en exemple pour la Collecte de pommes. Après un rappel sur la situation difficile de l'an dernier, cette opération est un grand succès avec plus de 200 tonnes de pommes récoltées et la réalisation d'une cuvée spéciale CCPN. Mme WENDLING indique qu'il est encore possible d'en acheter et que la Ville a passé commande de jus de pommes.

En ce qui concerne la collecte des ordures ménagères et en particulier le désordre de la Rue de la Chapelle, M. le Maire précise que les cabanons avec des cadenas individuels sont en cours de réalisation. Il fait appel au civisme et à la citoyenneté des Niederbronnois.

Pour faire le point de la Révision de la Charte du parc des Vosges du Nord, M. le Maire donne la parole à Mme WEISBECKER, représentante de la Ville au Parc Naturel Régional des Vosges du Nord. Cette dernière relate la bonne avancée des travaux du comité de pilotage avec l'avènement d'une nouvelle charte d'ici deux ans. Elle ajoute que l'an prochain le Parc va accueillir le Congrès national des Parcs.

Sur la question du Périscolaire, M. le Maire précise que la CCPN gère ce qui existait avec quelques ajustements et que des solutions ont été trouvées pour Mertzwiller.

Mme WEISS annonce l'ouverture le 16 Octobre dernier de l'épicerie sociale de REICHSHOFFEN auprès de laquelle 14 familles peuvent s'approvisionner pour une durée de 1 à 3 mois en fonction de leur situation.

Monsieur BURT souligne que la communication de la CCPN envers les conseillers n'est pas suffisante.

En réponse, M. le Maire propose de transmettre à l'ensemble des Conseillers Municipaux par voie électronique les rapports du Conseil Communautaire.

M. BURT souhaiterait que la compétence « transport en commun » soit reconsidérée afin de limiter des blocages au niveau des axes de circulation.

En réponse, M. le Maire précise que cette compétence se concentre sur l'opération « Taxi pour tous ». Cette opération, bien que déficitaire, donne de réelles satisfactions. Il développe ce point en indiquant que la difficulté se situe au niveau de cahier des charges. Celui-ci stipule que cette opération ne peut servir pour des transports réguliers. Or, dans un certain nombre de cas, et en particulier pour le transport d'enfants handicapés vers les ESAT, il n'existe pas d'autre solution car ce public ne peut emprunter les transports en commun type TER. C'est pourquoi, la CCPN fait un examen des demandes au cas par cas.

4. Budgets supplémentaires de l'exercice 2010.

M. le Maire remercie les Conseillers Municipaux présents lors des Commissions Réunies et donne la parole à M. BONNEVILLE.

L'Adjoint au Maire, M. BONNEVILLE, expose :

Le Conseil Municipal est appelé à examiner et adopter 2 budgets supplémentaires au titre de l'exercice 2010 :

- Budget Principal
- Budget Annexe du Camping du Heidenkopf

ainsi qu'une Décision Budgétaire Modificative au Budget Annexe Chaufferie bois – Réseau de chaleur.

Budget Principal.

Les divers ajustements proposés sur ce budget portent sur :

- une augmentation en volume de 144.200 € des dépenses et recettes de Fonctionnement,
- une augmentation de 124.000 € des dépenses et recettes d'Investissement

dont les principales variations se déclinent comme suit :

- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT -

CHAP/ART	Nature	Montants	Observations
011 – Charges à caractère général + 216.750,00 €	Eau et assainissement	+ 25.300,00 €	Divers ajustements dont la Piscine.
	Combustibles – Carburants Electricité – Chauffage urbain	+ 6.200,00 €	Ajustements de consommations.
	Autres fournitures non stockées, d'entretien, de petit équipement, de voirie, administratives,	+ 44.000,00 €	Travaux effectués en régie interne – Opération comptable à réaliser pour intégration en Investisst

	scolaires, vêtements de travail		Ajustement des consommations
	Crédit-bail immobilier	-14.000,00 €	Location photocopieurs (fin du contrat).
	Locations mobilières + charges de copropriété	+ 6.350,00 €	Locations pour Triathlon, Voirie
	Entretien des bâtiments et autres biens mobiliers	+ 17.100,00 €	Gros travaux en 2010 - Ajustement divers.
	Entretien voies et réseaux	+ 22.700,00 €	Entretien éclairage public et sinistres sur matériel d'éclairage
	Entretien matériel roulant + autre + maintenance	+ 15.150,00 €	Gros entretien sur véhicules – Maintenance Piscine et matériel admin. Moulin 9
	Assurances	+ 36.050,00 €	Assurance statutaire du personnel + dommages ouvrages travx Moulin 9
	Formation et articles rattachés + autres frais	+ 70.800,00 €	Frais de formation apprentis – transfert de crédits pour les contrats spectacles Moulin 9
	Honoraires	+ 3.800,00 €	Réajustement honoraires dont ONF – Mission FREDON + 6300 €
	Fêtes et cérémonies et publications, insertions	+ 12.450,00 €	Intégration Moulin 9 – Publication – Ajustement Fêtes et cérémonies Insertions appels d'offres
	Transport de biens	+ 20.000,00 €	Contrats de débarquement.
	Voyages et déplacements	+ 2.900,00 €	Ajustements selon réalisations dont Moulin 9
	Frais de réception	- 2.250,00 €	Ajustements divers
	Frais de télécommunications + affranchissement	+ 3.700,00 €	Ajustements selon réalisations dont Moulin 9
	Frais de gardiennage des bois et cotisations diverses	- 7.000,00 €	Honoraires ONF calculés sur ventes réelles de bois Cotis Station verte
	Taxes foncières et autres impôts	- 1.450,00 €	Selon réalisations
	Autres et divers	- 51.200,00 €	Transfert de crédits vers article 6188 - Contrats
	Autres impôts	+ 6.150,00 €	SACEM Moulin 9
012 – Charges de personnel	Rémunérations	- 16.100,00 €	Ajustements en fonction des mouvements et avancement des agents
65 – Autres charges de gestion courante	Contributions organismes de regroupement	+ 25.000,00 €	SIVU – selon réalisations salaires en fonction des travaux et coupes en forêt
+ 33.450,00 €	Cotisations	+ 500,00 €	Ajustement

	Subventions	+ 13.800,00 €	Ajustement subventions validées suite décisions CM + ajustement CCAS
	Charges diverses de gestion courante	-5.850,00 €	Réduction bennes à déchets
66 – Charges financières	Escomptes accordés	- 300,00 €	Ajustement des prévisions des escomptes sur ventes de bois
67 – Charges exceptionnelles	Intérêts moratoires – Réductions de titres	+ 450,00 €	Intérêts + Frais de vétérinaire
Total prévisions gestion des services		+ 234.250,00 €	
023 - Virement à la section d'investissement		- 90.050,00 €	Diminution de l'autofinancement

-

- RECETTES DE FONCTIONNEMENT -

Chapitre	Nature	Montants	Observations
70 – Produits des services et ventes	Recettes bois, concessions, redevances, locations, remboursement de frais et charges	+ 102.100,00 €	Ventes de bois + 63.000 € Concession et redevances – 3.500 € Entrées Golf – 2.100 € Entrées Piscine – 5.000 € Périscolaire : -9.500 € Remb. Assurance Expéridrôme et divers 53.450 €
73 – Impôts et taxes	Taxes diverses et Casino	- 100.000,00 €	Diminution prélèvement des jeux suite à l'évolution moyenne constatée
74 – Dotations et participations	Divers articles	+ 56.200,00 €	Ajustement dotations selon réalisations
75 – Autres produits de gestion courante	Revenus des immeubles	+ 30.300,00 €	Ajustement loyers Bureau Central + Redevance Celtic
77 – Produits exceptionnels	Autres	+ 300,00 €	Ajustements selon réalisations
013 – Atténuation de charges	Remboursements divers	+ 55.300,00 €	Récupération salaires agents arrêts longue maladie.
Total prévisions Budget Supplémentaire		144.200,00 €	

Le montant total des prévisions tant en dépenses qu'en recettes de Fonctionnement induit une augmentation des crédits de :

144.200,00 €€

COMMENTAIRES

Dépenses de fonctionnement :

Le montant des crédits supplémentaires au niveau de la gestion des services s'établit à + 234.250,00 € **soit une variation de + 3,55 %** par rapport aux prévisions de gestion du budget primitif (6.585.000 €).

Compte tenu des mouvements de personnel enregistrés les prévisions de dépenses de personnel sont revues globalement à la baisse (-16.100 €).

Cette baisse est encore accentuée par l'inscription d'une recette prévisionnelle de 55.300 € issue de récupérations sur salaires.

Recettes de fonctionnement :

Les recettes sont revues globalement à la hausse pour 144.200,00 € mais tiennent compte de l'ajustement de la prévision sur le produit des jeux (- 100.000 €).

La prévision budgétaire des recettes du produit des jeux est ainsi ramenée de 1.500.000 € à 1.400.000 € pour l'exercice 2010.

Virement de la Section de Fonctionnement à la Section d'Investissement :

Compte tenu de l'ensemble des inscriptions tant en recettes qu'en dépenses de Fonctionnement, le virement vers la Section d'Investissement **doit être réduit de 90.050,00 €**

Fixé initialement à 427.000 € au stade du Budget Primitif, le virement avait été réduit en Septembre par décision budgétaire modificative (-18.500 €) en raison des abattements supplémentaires du Casino.

Il est ainsi ramené à **318.450 €** au stade du BS 2010.

- DEPENSES D'INVESTISSEMENT -

Opérations	Nature	Montants	Observations
101 – Financières		- 1.450,00 €	Ajustement de crédits
102 – Acquisitions et cessions immobilières et foncières	Acquisition de terrains	9.350,00 €	Opportunités d'acquisitions foncières
103 – Administration générale	Acquisitions et travaux divers	- 8.550,00 €	Minoration crédits pour des opérations non engagées et report sur 2011 (logiciel + téléphone).
105 – Patrimoine immobilier	Mises en conformité, travaux dans divers bâtiments	0,00 €	Transferts de crédits entre articles pour divers opérations
106 – Culture	Maison de l'Archéologie et Musique Municipale	2.200,00 €	Ajustement crédits matériel Musée
107 – Enseignement	Diverses opérations	13.050,00 €	Travaux aménagement de la cour du Groupe Scolaire – matériels, isolation
109 – Sport	Piscine - Zone de Loisirs Gazon synthétique	- 3.300,00 €	Ajustement des crédits en fonction des réalisations
111 - Edifices culturels	Eglises	2.750,00 €	Ajustement des crédits.
113 – Projet urbain	Mise en valeur des Vestiges	41.500,00 €	Ajustement des crédits dans le cadre de la consultation pour 2 lots de travaux
114 – V.R.D.	Travaux	19.050,00 €	Ajustement du crédit concernant

			la Rue de la Forêt et la Rue de la Ferme + éclairage public Rue des Soeurs
115 – Nouvelles technologies et informatique	Matériel – Borne internet	4.200,00 €	Installation serveur informatique aux Ateliers Municipaux – révision borne internet
117 – Matériels et véhicules	Acquisition de matériels et véhicules services, mises en conformité	- 6.350,00 €	Ajustements des crédits vidéo-protection et mise aux normes matériel ateliers
120 – Aménagement urbains divers	Fontaines Parc Récréatif, matériel urbain	- 2.850,00 €	Ajustement prévisions, et décalage sur 2011
122 – Subventions d'équipement	Associations, Relais Culturel, OTSI et particuliers	+ 4.400,00 €	Ajustement en fonction des décisions CM + ravalèvement façades – panneaux solaires
162 – P.L.U.	Transformation POS en PLU	+ 45.000,00 €	Inscription crédits pour marché d'études OTE
163 – Développement durable	Optimisation de la ressource énergétique	- 10.800,00 €	Transfert des crédits sur d'autres opérations pour travaux liés au développement durable
164 – Modernisation de L.A.R.C.	Extension des locaux	15.800,00 €	Transferts entre articles + ajustement des crédits + achat mobilier et aménagement du hall d'accueil
Total prévisions Budget Supplémentaire		124.000,00 €	

- RECETTES D'INVESTISSEMENT -

Opérations	Nature	Montants	Observations
101 – Financières	Recours à l'emprunt	+ 67.550,00 €	
	Reprise résultat n-1	0,00 €	reprise faite au BP 2010
	021 – Autofinancement	- 90.050,00 €	
102 – Acquisitions et cessions immobilières	Cessions	50.000,00 €	Maison garde-barrière + ajustements
113 – Projet de Ville	Subvention	60.000,00 €	Ajustement amendes de police Projet de Ville Phase 3
164 – Moulin 9	Avance forfaitaire	+ 36.500,00 €	Ajustement
Total prévisions Budget Supplémentaire		124.000,00 €	

Compte tenu de la réduction du virement de la section de Fonctionnement et de l'inscription de dépenses nouvelles, le montant prévisionnel de l'emprunt d'équilibre est porté de 1.782.500 € à 1.850.050 € pour cet exercice.

• Budget Annexe Camping du Heidenkopf

Avant d'entamer la présentation proprement dite du budget du camping, M. BONNEVILLE rajoute que le chiffre d'exploitation du camping pour 2010 est d'environ 41.000 € contre environ 26.000 € pour 2009.

En Fonctionnement, le projet de Budget Supplémentaire 2010 porte sur le réajustement de crédits d'entretien des bâtiments, du matériel, de la consommation énergétique (électricité, fioul, carburant), des frais de personnel.

Les recettes de Fonctionnement portent sur l'inscription des remboursements de rémunérations du personnel et l'ajustement des redevances campeurs et de la taxe de séjour collectée.

Au niveau de l'Investissement, le projet comporte l'inscription d'un achat de logiciel de gestion indispensable compte tenu de la version actuellement en place, de virement de crédits de travaux (conformité électrique) entre articles comptables.

Les recettes d'investissement porte le réajustement de l'emprunt d'équilibre, porté de 17.050,00 € au BP 2010 à 23.100 €

Compte tenu des prévisions complémentaires et autres ajustements, le virement prévisionnel vers la section d'investissement (18.500 € au B.P. 2010) est majorée de 2.950 € tant en Dépenses de Fonctionnement que de Recettes d'Investissement.

La variation globale, tant en dépenses qu'en recettes, est de :

+ **5.500,00 €** en Fonctionnement
+ **9.000,00 €** en Investissement

M. BURT reconnaît que le recours à l'emprunt est indispensable. Il s'interroge sur l'état de la transaction de la vente de la maison forestière.

M. le Maire indique que la vente est finalisée auprès du Notaire.

M. BURT demande si l'objectif de 140.000 € pour les recettes du Casino est à réaliser mensuellement ou en cumulé pour les mois de novembre et décembre.

M. le Maire précise que cet objectif est cumulé et rappelle que le prélèvement d'octobre est en recul de 14 % par rapport à l'an dernier.

• **Budget Annexe Chaufferie Bois – Réseau de chaleur**

M. le Maire expose :

Pour expliquer les chiffres présentés ci-dessous, M. le Maire rappelle l'historique et en particulier les problèmes techniques et la mise à l'arrêt de la chaufferie ce qui explique la nécessité de recourir à cette DBM.

Il précise que la chaufferie tourne à nouveau.

En parallèle, pour se prémunir en cas de nouveaux problèmes techniques, la ville a fait constater par huissier les difficultés rencontrées et a mandaté une expertise sur la qualité des soudures. Cette dernière, transmise à BIOFLAMM, met en évidence la mauvaise qualité des soudures.

M. le Maire rappelle qu'un compromis financier avait été trouvé avec BIOFLAMM mais tient à préciser que depuis la transmission de ce rapport, la ville n'a toujours pas reçu la facture de cette dernière.

En ce qui concerne les recettes de ce budget, M. le Maire précise que les principaux clients sont le Conseil Général et la Ville.

Après ces différents rappels, M. le Maire présente le budget de la chaufferie au bois :

Les modifications proposées portent uniquement sur la section de Fonctionnement, avec la prise en compte des charges supplémentaires relatives au sinistre survenu sur le dispositif de convoyage du combustible bois.

- Article 6152 – Interventions : + 6.600,00 €(COFELY + réparations par WVT Bioflam)
- Article 6156 – Maintenance : + 1.000,00 €(COFELY suite coupures techniques)
- Article 6226 – Honoraires : + 3.400,00 €(constats d’Huissier relatifs au sinistre + frais d’analyse de qualité des soudures)

soit un total de dépenses nouvelles de 11.000,00 €, compensées par l’inscription de recettes comme suit :

- Article 706 – Vente de chaleur : + 11.000,00 €

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu la présentation des documents budgétaires faite par M. le Maire par référence à la note de présentation du 29 Octobre 2010,

Vu l’avis favorable des Commissions Réunies du 04 Novembre 2010,

Après en avoir délibéré

a) décide à l’unanimité :

d’adopter le budget supplémentaire 2010 du **service principal**, conformément aux propositions faites par M. le Maire, à savoir :

- augmentation de la Section de Fonctionnement de 144.200,00 € en dépenses comme en recettes ;
- augmentation des dépenses de la Section d’Investissement de 124.000,00 €;
- augmentation des recettes de la Section d’Investissement de 146.500,00 €;
- réduction de l’autofinancement de 90.050,00 €
- augmentation de l'emprunt d'équilibre nécessaire en Section d’Investissement de 67.550,00 €

b) décide à l’unanimité :

d'adopter le budget supplémentaire 2010 du **Budget Annexe Camping du Heidenkopf**, conformément aux propositions faites par M. le Maire, à savoir :

- + 5.500,00 € en Fonctionnement
- + 9.000,00 € en Investissement

c) décide à l'unanimité :

d'adopter la décision budgétaire modificative au **Budget Annexe Chaufferie Bois**, conformément aux propositions faites par M. le Maire, à savoir :

Dépenses de Fonctionnement :

- Article 6152 – Interventions : + 6.600,00 € (COFELY + réparations par WVT Bioflam)
- Article 6156 – Maintenance : + 1.000,00 € (COFELY suite coupures techniques)
- Article 6226 – Honoraires : + 3.400,00 € (constats d'Huissier relatifs au sinistre + frais d'analyse de qualité des soudures)

Recettes de Fonctionnement :

- Article 706 – Vente de chaleur : + 11.000,00 €

5. Financement des programmes d'investissements 2010-2011 : recours à l'emprunt.

M. le Maire expose la situation de l'encours de la dette tous budgets confondus :

Etat de l'encours consolidé de la dette au 31/12/2010 :

Budgets	Encours prévisionnel au 31/12/2010
Budget Principal	3.007.332,68 €
Budget annexe Chaufferie	283.226,17 €
Budget annexe Lotissement Forêt	192.857,15 €
Budget annexe Lotissement Gries	- €
Budget annexe Lotissement Prés	- €
Budget annexe Camping	- €
Encours consolidé	3.483.146,00 €

Concernant le **budget principal**, le montant prévisionnel de l'emprunt de financement des investissements inscrit au Budget Primitif 2010 s'élève à 1.782.500 €

Deux emprunts ont pour l'instant été contractés en 2010 auprès de DEXIA Crédit Local pour un capital global de 430.000 €. Ces deux emprunts réservés BTP bénéficiaient de conditions financières très favorables (durée 15 ans – taux fixe 2,16%).

L'annuité prévisionnelle 2010 portera sur 382.353,17 € (110.044,71 € d'intérêts et 272.308,46 € de capital) soit quasiment identique à l'annuité de 2009 avec 380.350,72 €

Au titre du **budget annexe du lotissement de la forêt**, le prêt actuellement en cours (300.000 € contractés en 2007 pour financer l'achat des terrains) a été complété en 2009 par

un crédit-relais d'un montant de 1.000.000 € Deux tirages ont été effectués (475.000 €) sur le crédit-relais.

Globalement la dette devra pouvoir être remboursée par la cession des terrains à bâtir.

Au titre du **budget annexe de la chaufferie**, l'encours au 31/12/2010 retrace le solde à payer d'un emprunt initial de 360.000 € destiné à couvrir la part d'investissement résiduelle hors participations financières de la Région et du Conseil Général.

Au titre du **budget annexe du lotissement Gries**, aucun emprunt n'a été mobilisé pour l'instant, sachant cependant que le déficit de ce budget pèse chaque année sur la situation financière globale. A titre d'information, près de 100.000 € sont actuellement engagés au titre des études préfinancées par la SEMHA.

Au titre du **budget annexe Camping**, le financement de l'achat du terrain (300.000 €) a été assuré par le budget principal. Un transfert du coût d'achat de l'équipement est prévu au budget annexe 2010 permettant d'identifier le coût réel de l'équipement et la pratique des amortissements. Cette opération ne nécessitera cependant pas le recours à l'emprunt puisqu'il s'agit d'une mise en affectation d'un budget à un autre.

Compte tenu du programme d'investissement actuellement engagé, dont le projet de restructuration du Moulin 9, la mise en valeur des vestiges archéologiques, le programme des VRD, il est proposé de faire appel à l'emprunt de longue durée (15 ans).

Le capital sera déterminé quasiment en fin d'exercice une fois que les comptes seront sur le point d'être arrêtés.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à engager une consultation auprès d'établissements bancaires pour la passation d'un emprunt à long terme dans la limite du montant prévisionnel figurant au Budget Primitif 2010.

M. le Maire précise que ces chiffres sont provisoires car des éléments budgétaires seront à préciser et en particulier le montant du reversement du FCTVA.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 29 Octobre 2010,

Vu le besoin de financement externe prévisionnel au titre du budget principal,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 04 Novembre 2010,

décide à l'unanimité :

de charger M. le Maire d'engager une consultation auprès d'établissements bancaires en vue de la passation d'un emprunt à long terme au Budget Principal, dans la limite des prévisions budgétaires figurant au Budget Primitif de l'exercice 2010.

6. Lotissement Rue de la Forêt – Cession de terrains à bâtir.

M. le Maire expose :

Sur les 7 lots de constructions déjà attribués, un acte a été signé en l'étude de Maître SERFATY pour le moment. Deux nouveaux actes ont été signés le 4 Novembre en l'étude.

Il y a quelques pistes pour des ventes futures, mais rien de concret à ce jour.

Les Conseillers Municipaux prennent acte de ces informations.

7. Lotissement Les Prés – Clôture du budget et reversement de l'excédent.

M. le Maire expose :

L'opération d'aménagement du lotissement Les Prés étant achevée, il y a lieu de :

- constater les résultats comptables,
- de solder les comptes de TVA en sollicitant le remboursement du solde de crédit
- de procéder au reversement de l'excédent dégagé vers le Budget Principal,

avant de pouvoir clôturer le budget annexe y relatif.

Toutes les écritures réglementaires ayant été constatées sur l'exercice 2009, le Compte Administratif correspondant, adopté par le Conseil Municipal en date du 22 Mars 2010, laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 99.367,85 € qu'il y a lieu de reverser au Budget Principal.

Ce reversement a déjà été prévu au moment de l'élaboration des Budgets Primitifs 2010.

Le compte de TVA présente à ce jour un solde créditeur de 340,00 € dont le reversement a été sollicité auprès des services fiscaux.

Le Conseil Municipal est amené à autoriser le Maire à procéder à la clôture du Budget Annexe Lotissement Prés dès que le reversement de l'excédent aura été effectué.

M. le Maire informe qu'à la clôture du budget un excédent de 100.000 € sera reversé au budget principal.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 29 Octobre 2010,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 04 Novembre 2010,

Vu l'adoption du Compte Administratif 2009 en date du 22 Mars 2010,

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

d'autoriser le Maire à clôturer le Budget Annexe Lotissement Les Prés dès que les dernières écritures réglementaires en dépenses et recettes de Fonctionnement (versement de l'excédent 2009) auront été comptabilisées.

8. Lotissement Gries – Acquisition de parcelles.

M. le Maire expose :

Dans le cadre de la délimitation du périmètre du lotissement, la Ville avait proposé à plusieurs riverains d'acquérir des fractions de parcelles à l'arrière de leur propriété.

Après une entrevue en Mairie à l'initiative des riverains, portant sur une demande d'augmentation des surfaces à acquérir et de confirmation du prix à l'are, une nouvelle proposition sera faite.

Le Conseil Municipal sera ainsi amené à se prononcer ultérieurement sur ce point.

Il est proposé par contre de réserver une suite favorable à l'accord de vente de terrains situés dans l'emprise du périmètre du lotissement, issus des propriétés de Mme Madeleine CLEMENT, actuellement placée sous tutelle auprès du Centre Hospitalier de Metz-Thionville :

Emplacement	POS	Surface
Section 55 – parcelle N° 79		4a70
Section 55 – parcelle N° 81		3a42
Section 55 – parcelle N° 84		1a07
Section 55 – parcelle N° 124		1a92
Total surface à acquérir		11a11

au prix de 350,00 €/are, soit globalement 3.888,50 € indemnité pour perte d'arbres fruitiers en sus le cas échéant, frais de Notaire et d'arpentage à charge de la Ville.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 29 Octobre 2010,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 04 Novembre 2010,

Vu l'accord de vente du 21 Octobre 2010 de la gérante de tutelle de Mme Madeleine CLEMENT,

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

- a) d'acquérir au prix de 350,00 €/l'are, les parcelles cadastrées en section 55 N° 79 – 81 – 84 et 124 issues de la propriété de Mme Madeleine CLEMENT née LICKEL, pour une surface globale de 11a51, soit 3.888,50 €, indemnité pour perte d'arbres fruitiers en sus le cas échéant ;
- b) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'acte y relatif en l'étude de Maître SERFATY, Notaire à Niederbronn-les-Bains.

9. Lotissement Heidenkopf – Cession de délaissés.

M. le Maire expose :

La Ville est propriétaire du terrain situé dans le quartier du Heidenkopf 2^{ème} tranche – section 51 N°512, destiné à l'origine à la construction (zone UBb du POS).

Cet espace était plutôt réservé pour des aménagements urbains (zones de jeux, rencontres, détente) compte tenu de la mauvaise qualité des sols, la présence d'eaux souterraines et de remblais importants.

Certains riverains ont sollicité la Commune pour acquérir des fractions de cette parcelle en périphérie afin de bénéficier d'un espace jardin plus important.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à contacter l'ensemble des riverains susceptibles d'être intéressés et d'envisager une cession sous condition d'engagement de leur part de ne pas y édifier de construction (clause de non aedificandi).

Le prix de vente serait fixé à 800,00 €T.T.C. l'are, frais de géomètre de Notaire à charge des acheteurs.

Une première demande est parvenue en Mairie, et la cession d'une fraction de 2 ares de la parcelle N° 512 – Section 51 terrain pourrait être envisagée au profit de M. et Mme Alain HAAS, domiciliés Rue Philippe V de Hanau.

M. et Mme PERRIN dont la propriété jouxte également la parcelle 512 n'ont pas souhaité acquérir de fraction.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 29 Octobre 2010,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 04 Novembre 2010,

Vu l'accord d'achat de M. et Mme Alain HAAS en date du ...,

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

- c) de céder une fraction de la parcelle N° 512 – Section d’une surface d’environ 2 ares aux Epoux Alain HAAS, domiciliés Rue Philippe V de Hanau à Niederbronn-les-Bains, au prix de 800 €T.T.C. l’are, frais de géomètre et de Notaire à leur charge, sous condition d’engagement de leur part de ne pas y édifier de construction (clause de non aedificandi).
- d) d’autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l’acte de vente y relatif en l’étude de Maître SERFATY, Notaire à Niederbronn-les-Bains.

10. Eau et assainissement : présentation des rapports annuels 2009 et orientations budgétaires 2011 retenues par la commission géographique.

M. le Maire expose :

La commission géographique Eau et Assainissement s’est réunie le 20 septembre 2010 pour examiner les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l’eau et de l’assainissement et les perspectives 2011.

Les rapports sont joints en annexe.

Au niveau de l’eau potable :

- Le volume annuel de vente d’eau s’est élevé en 2009 à 306.139 m³ ; en progression de 5,3 % par rapport à 2008.
- La qualité de l’eau distribuée est de très bon niveau malgré le problème récurrent des PH au niveau du secteur du Breitenwasen.
- 17 ruptures sur conduites principales et 5 ruptures sur branchements particuliers ont fait l’objet d’une intervention en 2009.
- Une extension du réseau a été posée Rue du Nord (55ml) dans le cadre de la viabilisation des derniers terrains de construction situés en marge du lotissement Heidenkopf.
- Pour 2010, le SDEA a provisionné le remplacement de la conduite Rue de la Forêt et la pose d’un nouveau réseau dans l’emprise du nouveau lotissement.
- La mise en place de déshydrateurs dans les deux stations de traitement Route de Bitche et Wolfenthal est prévue.
- En matière de rénovation de conduites : 450 mètres avec 15 branchements particuliers Rue de la Ferme – 200 mètres avec 15 branchements particuliers Rue de la Forêt.
- Mise en conformité des périmètres de protection immédiate des 4 sources du Durchbachthal (mise en place de clôtures, sécurisation des capots d’accès) pour un montant de 49.300 €H.T. (projet aidé à hauteur de 70% par l’Agence de l’Eau).

- Au niveau budgétaire, la commission géographique a proposé de réévaluer le montant de la redevance, soit 0,95 €HT par m³ (part proportionnelle – 0,85 € en 2009) et de d'ajuster à 60,00 €HT par an la part fixe.

Au niveau de l'assainissement :

D'importants chantiers ont été engagés depuis trois ans pour ce service, avec notamment le remplacement du collecteur principal et la mise à niveau de la station d'épuration.

Le détail des interventions d'entretien figure dans le rapport annuel.

Pour les travaux 2011, le SDEA prévoit l'intervention au niveau de la Rue de la Ferme, diverses rénovations de réseaux, et le remplacement d'une pompe dans la station de refoulement du Sandholz.

La Commission Géographique a proposé de revoir le montant de la contribution annuelle « eaux pluviales » versées par le Budget Principal de la Ville au SDEA. Celle-ci s'élève en moyenne aux alentours de 70.000 €H.T.

A compter de 2011 la contribution prévisionnelle serait de à 50.000,00 €H.T.

En conséquence la commission géographique a proposé un ajustement tarifaire sur la part proportionnelle passerait de 1,35 € à 1,43 € par m³. La part fixe reste inchangée à 35 €HT par an.

M. le Maire indique qu'il est nécessaire de trouver de nouvelles ressources en eau.

Dans ce cadre, il évoque la réunion qui s'est tenue dernièrement avec le Syndicat des Eaux de Reichshoffen et environs et indique qu'un accord de principe pour un système gagnant/gagnant a été trouvé pour le financement des investissements à venir. Des négociations sont à prévoir par rapport au prix de l'eau dès que le plan de financement sera validé.

D'un point de vue tarifaire, la Commission Géographique propose une augmentation :

EAU :

- Part fixe : arrondi à 60,00 €HT par an
- Part variable : elle passe de 0,85 € à 0,95 €HT/m³

ASSAINISSEMENT :

- Part fixe : inchangée à 35,00 €
- Part variable : elle passe de 1,35 € à 1,43 €m³.

M. le Maire exprime sa déception par rapport au petit nombre de Niederbronnais ayant marqué leur intérêt lors des portes ouvertes de la STEP rénovée le 9 Octobre 2010. Pourtant, la communication était bien faite avec distribution d'un flyer dans chaque foyer.

M. BURT a demandé des précisions quant à la qualité de l'eau et au rendement de la STEP.

Sur ce point, il rappelle le classement en 1b et non en 1a du Falkensteinerbach en son amont au niveau de Niederbronn-les-Bains du fait entre autre de la présence de métaux lourds qui pourraient provenir de la fonderie.

M. le Maire précise que l'usine a sa propre station d'épuration et que la présence de métaux lourds peut également provenir d'autres sources.

En ce qui concerne le Falkensteinerbach, M. le Maire rappelle que la ville est concernée par un arrêté préfectoral qui notifie un certain nombre de précautions sensé limiter la pollution de ce cours d'eau. Il attire également l'attention de M. BURT sur la consigne de ne plus réaliser des travaux de dessablage au niveau du Syndicat de la Zinsel ce qui peut également jouer sur la qualité de l'eau.

Enfin, il rappelle que les chiffres proviennent des rapports du SDEA de 2009 et qu'on peut donc espérer avec l'inauguration de la nouvelle STEP des résultats meilleurs pour 2010. Il termine ses propos en insistant sur le fait que la qualité de l'eau est une condition indispensable pour le futur classement de l'Office de Tourisme.

M. BURT s'inquiète du manque de contrôle sur les eaux de pluie de récupération.

Sur ce point, M. le Maire répond que le SDEA réalise des contrôles.

M. BLAISE tient à préciser que le problème de la ressource en eau est également dû à la gestion actuelle de la forêt.

M. le Maire répond que ce point sera traité en commission des Forêts le 9 novembre prochain, dans le cadre du futur plan d'aménagement forestier.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 29 Octobre 2010,

Vu les rapports 2009 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement produits par le SDEA,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 04 Novembre 2010,

Après en avoir délibéré,

prend acte :

de la présentation des deux susdits rapports et des orientations budgétaires et tarifaires proposées par la commission géographique compétente.

11/1. Affaires financières - Taxe de séjour – Fixation des tarifs 2011.

L'Adjoint au Maire, M. BONNEVILLE, expose :

Le barème actuel de la taxe de séjour est resté inchangé depuis 2008. Il est proposé au Conseil Municipal le maintien du barème ci-dessous :

Catégories d'hébergements	Barème autorisé	Barème appliqué 2008	Barème appliqué 2009	Barème appliqué au 01.01.2010	Barème appliqué au 01.01.2011
Hôtels de tourisme 4 étoiles et 4 étoiles luxe - meublés hors classe	0,65 € à 1,50 €	1,17 €	1,17 €	1,17 €	1,17 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles	0,50 € à 1,00 €	0,92 €	0,92 €	0,92 €	0,92 €
Meublés de 1 ^{ère} catégorie (3 étoiles)	0,50 € à 1,00 €	0,80 €	0,80 €	0,80 €	0,80 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles et meublés de 2 ^{ème} catégorie et villages de vacances de catégorie grand confort	0,30 € à 0,90 €	0,70 €	0,70 €	0,70 €	0,70 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, meublés de 3 ^{ème} catégorie et villages de vacances de catégorie confort	0,20 € à 0,75 €	0,52 €	0,52 €	0,52 €	0,52 €
Hôtels de tourisme classés sans étoile et meublés de 4 ^{ème} catégorie	0,20 € à 0,40 €	0,30 €	0,30 €	0,30 €	0,30 €
Terrains de camping-caravaning	0,20 €	0,20 €	0,20 €	0,20 €	0,20 €
Autres formes d'hébergement	0,20 €	0,20 €	0,20 €	0,20 €	0,20 €

et de prendre acte des exonérations et allègements de tarifs issus de la loi de finances pour 2002 :

Exonérations obligatoires :

- les enfants de moins de 13 ans ;
- les bénéficiaires de l'aide sociale (personnes âgées et personnes handicapées bénéficiaires d'une aide à domicile, titulaires d'une carte d'invalidité et personnes connaissant de graves difficultés économiques, familiales, de logement, de santé ou d'insertion) ;
- les mutilés, blessés et malades par suite de faits de guerre ;

- les personnes exclusivement affectées aux malades ;
- les colonies et centres de vacances collectifs ;
- les voyageurs, représentants de commerce, fonctionnaires et agents de l'Etat, que leur profession amène à se rendre dans les communes où est instituée cette taxe. Un arrêté municipal devra être pris pour l'application de cette disposition, et fixera la durée du séjour pendant laquelle est accordée l'exemption instituée en faveur de ces personnes, sachant que celle-ci ne pourra être inférieure à trois jours.

Exonérations laissées à l'initiative du Conseil Municipal :

- les personnes qui, par leur travail ou leur profession, participent au fonctionnement et au développement de la station ;
- exonération totale ou partielle des personnes bénéficiaires de chèques-vacances et les mineurs de moins de 18 ans ;
- les personnes qui occupent des locaux d'un prix inférieur à un montant déterminé par délibération du Conseil Municipal.

A noter qu'en principe seule la Municipalité peut déterminer les touristes qui peuvent bénéficier d'une exonération, après vérification des justificatifs nécessaires. Après vérification un certificat portant mention de l'exemption du paiement de la taxe de séjour est délivré par le Maire. Le certificat en question est à remettre au logeur.

Allègement de tarif :

- les membres de familles nombreuses bénéficient des mêmes réductions que celles prévues pour les tarifs de la S.N.C.F.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 29 Octobre 2010,

Vu l'avis favorable des commissions réunies du 04 Novembre 2009,

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

- a) d'appliquer à compter du 1^{er} Janvier 2011 le barème de la taxe de séjour comme présenté
- b) de confirmer sa délibération du 15 Décembre 2008 en ne réservant pas de suite favorable aux exonérations laissées à l'initiative du Conseil Municipal.

11/2. Affaires financières - Révision des tarifs de fermages.

M. le Maire expose :

Jusqu'à présent les fermages évoluaient selon la variation d'un indice fixé annuellement par arrêté préfectoral.

La loi de modernisation agricole du 27 Juillet 2010 a institué un nouveau mode d'indexation des fermages. Ainsi à compter de cette année, le fermage sera calculé sur la base d'un indice national et non plus départemental.

Les modalités de calcul de cet indice changent également et prennent désormais en compte :

- L'évolution du Revenu Brut d'Exploitation Agricole (RBEA) national des 5 années précédentes (pondération 60 %) ;
- L'évolution du niveau général des prix qui correspond à l'évolution du Prix Intérieur Brut de l'année antérieure (pondération 40%).

Cette disposition s'applique aux baux en cours.

Par référence à l'arrêté ministériel du 27 Septembre 2010, l'indice des fermages s'établit à 98,37, soit une baisse des fermages 2010 de - 1,63 % par rapport à l'année 2009 qui fait office de référence – base 100.

Mme WEISBECKER demande s'il est possible de moduler cet indice.

M. le Maire répond que non, car cet indice est fixé au niveau national.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. le Maire, par référence à la note de présentation du 29 Octobre 2010,

Vu la loi de modernisation agricole du 27 Juillet 2010 instaurant un nouveau mode d'indexation des fermages, basé sur un indice désormais national ;

Considérant la valeur de l'indice des fermages de 98,37 au 27 Septembre 2010, soit une variation de **- 1,63 %** par rapport à celle de 2009 (base 100),

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

l'application de la variation de l'indice, soit une variation de **- 1,63 %** en 2010, correspondant à un prix de l'are pour la location des terrains communaux non soumis au statut de fermage de **0,79€** pour 2010 (0,80 € pour 2009).

11/3. Affaires financières - Restructuration du Moulin 9 – Avenant à la mission SPS

M. le Maire expose :

Dans le cadre des retards du chantier de restructuration du Moulin 9, le bureau de coordination Sécurité et de la Protection de la Santé ADC-Est sollicite un avenant en raison de la prolongation de sa mission.

L'avenant porte sur un montant de 576,00 €H.T., pour une mission prolongée de 4 mois.

Le montant global des honoraires pour la mission SPS sera ainsi porté de 3.968,00 €H.T. à 4.544,00 € soit une variation de + 14 %.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 29 Octobre 2010,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 04 Novembre 2010,

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

d'autoriser le Maire ou son représentant à signer un avenant N°1 à la mission de coordination SPS avec le Bureau ADC-Est, pour un montant de 576,00 €H.T.

11/4. Affaires financières - Vente de bois de qualité industrielle : fixation du prix de vente au m3.

M. le Maire expose :

Dans le cadre des ventes de bois communaux, le prix de vente du bois de qualité industrielle dit « B.I.L. » avait été fixé en début d'année 2010 à 40,00 €H.T. du m3.

Compte tenu de la variation à la hausse des cours du bois, il est proposé de revoir ce tarif, et d'autoriser le Maire à adapter ce prix de vente à la hausse ou la baisse en fonction des cours constatés.

En effet, il ne serait pas opportun de maintenir un prix de vente pendant 6 mois alors qu'il pourrait ne plus correspondre aux cours pratiqués avant ce terme, et de se retrouver avec un stock d'invendus faute d'acheteurs.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer le tarif au m3 de bois BIL à 45,00 €H.T. avec effet immédiat, et de s'aligner ainsi sur les tarifs pratiqués par les communes voisines.

M. BURT demande quel est le volume concerné par cette vente.

M. BONNEVILLE réponse qu'il est d'environ 3.500 m3.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 29 Octobre 2010,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 04 Novembre 2010,

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

- a) de fixer le tarif de vente du m3 de bois de qualité BIL à 45,00 €H.T. avec effet immédiat ;
- b) d'autoriser M. le Maire à adapter le présent tarif aux conditions économiques du marché du bois dès que nécessaire en fonction des cours du BIL pratiqués.

11/5. Bilan Festival Rêves de Mômes.

L'Adjointe au Maire, Mme WEISS expose :

Les objectifs fixés ont été atteints en ce qui concerne l'ambiance du festival, pour la qualité des spectacles y compris ceux décentralisés, la qualité de l'accueil (par exemple, présence de sanitaires), le travail en équipe entre le personnel communal, l'équipe de RAI et des bénévoles tout en respectant le budget fixé.

Le festival a gagné en notoriété avec un public de plus en plus nombreux n'hésitant pas à venir d'au-delà du Département, gage de la notoriété croissante de Rêves de Mômes.

Un dernier point à relever : le mécénat de la Fondation Kronembourg pour 15.000 €; sur 670 dossiers présentés, Rêves de Mômes fait partie des 19 lauréats.

Les défis à relever pour l'année prochaine :

- certaines activités sont à revoir, tel que le village des jeux
- privilégier l'utilisation du Moulin 9 en lieu et place du foyer Saint-Martin pour des problèmes de sécurité
- le tri des déchets est à revoir
- le partenariat avec l'Office de Tourisme est à revoir
- le partenariat avec les commerçants, restaurateurs et hôteliers de Niederbronn-les-Bains serait à développer
- il y aurait lieu de faire appel aux services techniques des autres communes partenaires

M. le Maire se réjouit du succès de ce festival et en particulier de l'intérêt des familles pour cette manifestation. Il souhaiterait que la commune puisse obtenir à cet effet le label « FAMILLE PLUS ».

M. BURT félicite Mme WEISS pour cette présentation et souligne également la qualité de la manifestation pour un coût qui lui semble modique (160.000 €). Il s'interroge sur les montants payés à la SACEM et demande s'il n'était pas possible d'être exonéré pour ce type d'évènement.

M. REISS répond que l'exonération maximale est de 50 % à condition d'être membre du Mouvement Régional du Bénévolat et de la Vie Associative.

12. Divers et communications.

COMMUNICATIONS :

M. le Maire donne communication :

- De la lettre de remerciement de M. Hugh AIKEN, Président de la Fonderie de Niederbronn-les-Bains relative à leur projet de développement.

A ce sujet, M. le Maire tient à rappeler que la Fonderie emploie 220 salariés et 30 intérimaires et que le chiffre d'affaires 2010 est supérieur aux prévisions. Il profite de l'occasion pour informer le Conseil Municipal des projets d'investissement de M. AIKEN pour diversifier les débouchés de la Fonderie. Sur ce point, M. le Maire relate une réunion en Préfecture avec le SGARE et l'ADIRA où M. AIKEN a fait une présentation de son dossier de financement via l'organisme OSEO. Verdict, le 16 Novembre 2010 à Paris devant les dirigeants nationaux d'OSEO. Sur ce dossier, M. le Maire informe qu'il accompagne M. AIKEN dans ses démarches avec les services déconcentrés de l'Etat que ce soit avec la DREAL pour le suivi des sables de fonderie, la Préfecture sur la qualité de l'air et le Ministère de l'Industrie pour OSEO.

- De la lettre de remerciement du 2^{ème} Régiment de Hussards
- De l'invitation à la cérémonie de remise des prix de la Fondation Kronembourg du 18 Novembre 2010 à laquelle il sera représenté par Mme WEISS.
- De l'annulation du Triathlon Challenge France à Niederbronn-les-Bains qui aura dorénavant lieu à Vichy. En contrepartie, M. le Maire propose de soutenir le Défi des Vosges organisé par les Vosgirunners et de lui donner une dimension régionale.

Transmission de documents :

- Invitation des Aviculteurs de Niederbronn-les-Bains à leur exposition le 27 Novembre 2010 à 18 h 30 à Philippsbourg
- Discours du Maire à l'occasion de l'inauguration de la Station d'Épuration du 9 Octobre 2010

DATES :

DATE	HORAIRE	INTITULE	LIEU
Jeudi, 11 Novembre	11 h 15	Cérémonie commémorative de l'Armistice	Monument aux Morts
Dimanche, 14 Novembre	14 h 30	Cérémonie du Deuil National Allemand	Centre A. Schweitzer

Jeudi, 18 Novembre	20 h 00	Conférence-Rencontre Débat sur le réchauffement climatique	Casino
Dimanche, 21 Novembre	de 10 h à 18 h	Journée du Livre et de l'Artisanat de l'UPPN	Place du Bureau Central
Du 22 au 28 Novembre		Semaine Familiale et Sociale organisée par RAI	Maison des Jeunes
Lundi, 22 Novembre	14 h 00	Comité de Pilotage PLU	Salle des Commissions
Samedi, 27 Novembre	Toute la journée	Banque Alimentaire organisée par le CCAS	En mairie
Mercredi, 1 ^{er} Décembre	18 h 00	Commission Développement Durable et Patrimoine	Salle des Commissions
Samedi, 4 Décembre	18 h 00	Inauguration du Marché de Noël	Place du Bureau Central
Samedi	20 h 30	Concert Le Messie de Haendel	Eglise Protestante
Mercredi, 8 Décembre	20 h 00	Commissions Réunies	Salle CM
Jeudi, 9 Décembre	18 h 00	Commissions Réunies	Salle CM
Vendredi, 10 Décembre	15 h 00 à 17 h 00	Remise du label Station Verte	Casino
Lundi, 13 Décembre	20 h 00	Prochain Conseil Municipal	Salle CM

SEANCE A HUIS CLOS

13/1. Recours l'archiviste itinérant du Centre de gestion de la Fonction Publique – Convention de mise à disposition.

M. le Maire expose :

Un seul agent communal avait été formé à la technique de l'archivage des documents administratifs. Ce dernier vient de solliciter sa mutation après deux années de congés longue maladie.

Durant ce laps de temps les documents à archiver se sont accumulés, et il devient urgent de procéder à leur classement.

Il est ainsi proposé de faire appel à un archiviste itinérant du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin à raison de 230,00 € par jour toutes charges comprises.

La mise à disposition pourrait être effective dans les prochaines semaines, et porterait sur une dizaine de jours à titre prévisionnel.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser le Maire à signer une convention de mise à disposition de l'archiviste avec le CDG 67.

M. BURT demande si un agent de la mairie sera formé lors de la mission de l'archiviste en mairie.

Mme WEISS indique que Mme REDOULY sera formée à la technique de l'archivage.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 29 Octobre 2010,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 04 Novembre 2010,

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

a) de faire appel au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin pour la mise à disposition d'un archiviste itinérant chargé d'assurer l'archivage des documents administratifs,

b) d'autoriser M. le Maire à signer la convention y afférant,

c) de prévoir les crédits nécessaires au Budget Supplémentaire de l'Exercice 2010.

13/2. Création d'un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe et suppression d'un poste d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe.

M. le Maire expose :

Suite au départ à la retraite de Mme Yvette SCHNEPP, et dans le cadre de la réouverture prochaine du Moulin 9, il est proposé de recruter un Adjoint Technique 2^{ème} classe non titulaire au 1^{er} Janvier 2011 dans l'attente d'un recrutement statutaire.

Il y a ainsi lieu de créer ce poste, tout en supprimant le poste d'Adjoint Technique 1^{ème} classe titulaire figurant dans le tableau des effectifs. La suppression du poste sera traitée avec la mise

à jour du tableau des effectifs présenté lors de la séance du Conseil Municipal du mois de Décembre prochain.

Trois candidatures ont été enregistrées en Mairie.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 29 Octobre 2010,

Considérant qu'il convient de pourvoir au remplacement d'un Adjoint Technique 2^{ème} classe titulaire ayant fait valoir ses droits à la retraite au 1er Mars 2010 ;

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 04 Novembre 2010,

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

a) de créer avec effet du 1^{er} Janvier 2011 un poste d'Adjoint Technique 2^{ème} classe non titulaire dans l'attente d'un recrutement statutaire ;

b) de charger M. le Maire de procéder au recrutement sur ce poste.

**Délibération publiée et transmise
à la Sous-préfecture
ce 15 Novembre 2010**

Niederbronn-les-Bains, le 15 Novembre 2010

Le Député-Maire,

F. R E I S S